AUTORISATION DROIT À L'IMAGE ET AUX ŒUVRES

En application de la loi du 17 juillet 1970 (droit à l'image des personnes) et du Code de la propriété intellectuelle (droit moral et patrimonial sur les œuvres), l'association A.R.T.E.L.I.S LAB ne peut utiliser ni les images de vos personnes ni les reproductions de vos œuvres sans votre autorisation écrite préalable.

IDENTITÉ DU SIGNATAIRE

Je soussigné(e) :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Agissant en qualité de :

☐ Participant(e) majeur(e)

☐ Représentant(e) légal(e) du participant mineur (Nom / Prénom de l'enfant) :

_____

A — DROIT À L'IMAGE DE LA PERSONNE

Dans le cadre de ses activités (ateliers, stages, expositions, événements, concours), l'association A.R.T.E.L.I.S LAB peut être amenée à réaliser des photographies et des vidéos des participants en train de créer, d'exposer ou de participer à ses événements.

Ces images peuvent être utilisées sur les supports suivants :

- Site internet de l'association (www.artelislab.fr) ;
- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.) ;
- Supports de communication imprimés (affiches, flyers, brochures, catalogues) ;
- Dossiers de demande de subventions et rapports d'activité ;
- Supports de presse et relations publiques.

J'autorise l'association A.R.T.E.L.I.S LAB à photographier et/ou filmer le/la participant(e) et à utiliser ces images sur les supports mentionnés ci-dessus :

☐ OUI, j'autorise l'utilisation des images de la personne (visage identifiable)

☐ OUI, partiellement - images de dos, mains, œuvres uniquement (sans visage identifiable)

☐ NON, je n'autorise pas l'utilisation des images de la personne

Cette autorisation est accordée à titre gratuit, pour les seules finalités décrites ci-dessus. Elle peut être révoquée à tout moment sur simple demande écrite.

B — DROIT DE REPRODUCTION DES ŒUVRES

Les œuvres créées par les participants dans le cadre des ateliers leur appartiennent pleinement. Cependant, l'association souhaite pouvoir reproduire et diffuser des images de ces créations à des fins de valorisation et de communication.

OUI, j'autorise l'association A.R.T.E.L.I.S LAB à reproduire et diffuser les œuvres réalisées par le/la participant(e) sur les supports mentionnés ci-dessous :

- ☐ Site internet et réseaux sociaux de l'association ;
- ☐ Expositions physiques et virtuelles organisées par l'association ;
- ☐ Supports de communication imprimés et numériques ;
- ☐ Dossiers de subventions, rapports d'activité et supports de presse ;
- ☐ Catalogues d'exposition et publications liées aux activités de l'association.

☐ NON, je n'autorise pas la reproduction des œuvres

Important : l'autorisation de reproduire les œuvres ne transfère pas la propriété intellectuelle de ces dernières. Les œuvres restent la propriété de leurs auteurs. L'association s'engage à mentionner le prénom du participant (ou les initiales pour les mineurs, selon la préférence des parents) lors de toute diffusion publique.

C — CONDITIONS GÉNÉRALES

- La présente autorisation est valable pour la durée de l'année scolaire 2026–2027 et renouvelable tacitement, sauf révocation écrite.
- Elle est accordée à titre exclusivement non commercial — aucune image ni œuvre ne sera utilisée à des fins publicitaires payantes ou vendue à des tiers.
- Elle peut être retirée à tout moment par simple courrier électronique ou courrier postal adressé à l'association.
- En cas de révocation, l'association retirera les contenus concernés dans un délai raisonnable, sauf s'ils ont été reproduits sur des supports imprimés déjà diffusés.

SIGNATURE

Fait à : Étiolles Le : _____

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Pour les mineurs, signature du représentant légal.